



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

**Demande d'autorisation permettant la régulation
par le tir
Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Corneille noire**

Références : Arrêté ministériel en vigueur pris pour l'application de l'article R 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts - Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Important : conserver un exemplaire de la demande pour le compte-rendu – cette demande comprend un cadre réservé à l'administration relative à l'autorisation – elle doit être présentée lors de tout contrôle, y compris en cas d'accord tacite – en cas d'absence de réponse à cette demande, dans les 48 heures (jours ouvrables) après la date de dépôt auprès de la DDT79, elle fait l'objet d'un accord tacite.

Demandeur M. _____

Nom- prénom _____

Adresse _____

Code postal _____

Téléphone _____

**Adresse
électronique**

Agissant en qualité de : (rayer les mentions inutiles)

Propriétaire

tireur

Exploitant

Autres (préciser)

dans les conditions ci-après définies :

Pour assurer la protection de la faune et de la flore

Pour prévenir des dommages importants causés aux activités agricoles, forestière et aquacole

▼ **Du 1^{er} avril au 31 juillet**

Lieux de destruction :

Lieux-dits : _____

Commune : _____

**dans une réserve de chasse et faune
sauvage (RCFS)**

hors réserve de chasse et faune sauvage

Nom du tireur désigné	M. _____
Nom- prénom	_____
Adresse	_____
Code postal	_____
Téléphone	_____
Adresse électronique	_____

Nom du tireur désigné	M. _____
Nom- prénom	_____
Adresse	_____
Code postal	_____
Téléphone	_____
Adresse électronique	_____

Je certifie, sur l'honneur, les renseignements indiqués ci-dessus ainsi que, si je suis délégataire, être en possession de la délégation correspondante.

A, le
Signature

**À adresser à la direction départementale des territoires - Service Eau et Environnement
39 avenue de Paris - BP 526 - 79022 NIORT CEDEX
ddt-see@deux-sevres.gouv.fr**

Partie réservée à l'administration :

Avis de l'autorité administrative

ACCORD (L'accord est tacite 48 heures – jours ouvrables – après le dépôt de la demande auprès de la DDT79)	<input type="checkbox"/>
REFUS	<input type="checkbox"/>

